PROJET
EDUCATIF
DE TERRITOIRE

rentrée 2014

# rythmes scolaires
# mode d'emploi

## école élémentaire publique

renseignements : 03 83 85 31 78

AMF Ville amie des enfants — unicef

Nancy
www.nancy.fr

votre enfant est à l'**école élémentaire publique**

# JOURNÉE TYPE

## AVANT LA CLASSE

7h30 – 8h35

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## CLASSE

8h45 – 12h

## DÉJEUNER

RESTAURANT SCOLAIRE

OU

À L'EXTÉRIEUR

ACCUEIL POSSIBLE
sans repas
de 12h à 12h30
et
de 13h30 à 14h

## CLASSE

14h – 16h

## APRÈS LA CLASSE

17h30 – 18h30

**16H** : LES ENFANTS PEUVENT QUITTER L'ÉCOLE

**DE 16H À 17H30** : ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**16H À 18H30** : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

**8h35**
ouverture des portes
de l'école
pour tous les enfants

**13h50**
ouverture des portes
de l'école
pour tous les enfants

# ½ JOURNÉE DU MERCREDI

LES ACTIVITÉS DE VOTRE ENFANT
LE MERCREDI APRÈS-MIDI

## AVANT LA CLASSE

7h30 — 8h35

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## CLASSE

8h45 — 11h45

12h30

**11H45 :**
LES ENFANTS PEUVENT QUITTER L'ÉCOLE

**JUSQU'À 12H30 :**
ACCUEIL POSSIBLE, le temps pour les parents de récupérer leurs enfants

**8h35**
ouverture des portes de l'école pour tous les enfants

**pas de restauration scolaire le mercredi**

REPÈRES

SERVICE PAYANT
NON OBLIGATOIRE
(sur inscription)

SERVICE GRATUIT
NON OBLIGATOIRE
(sur inscription)

# QUESTIONS / RÉPONSES

**• À quelle heure puis-je déposer mes enfants à l'école le matin ?**
L'école commence désormais à 8h45 (ouverture de portes dès 8h35) mais l'accueil périscolaire du matin débute à 7h30. Ce temps d'accueil est gratuit mais nécessite une inscription.

**• Je voudrais déjeuner avec mon enfant mais je ne peux pas venir le chercher à 12h ?**
La matinée de classe se termine à 12h mais vous pouvez venir chercher votre enfant jusqu'à 12h30. De même, vous pouvez le redéposer à l'école dès 13h30. Cet accueil est gratuit sur inscription à l'année.

**• Et le mercredi ?**
Désormais, les enfants auront classe le mercredi matin. L'école commence à 8h45 et finit à 11h45.
L'accueil périscolaire sera là encore ouvert dès 7h30 et après la classe jusque 12h30, sans restauration scolaire.

**• Comment se passe l'accueil périscolaire du soir à partir de 16h ?**
Les enfants qui restent après 16h ont d'abord un temps pour se détendre autour d'un goûter fourni par l'école puis des ateliers et animations facultatives leur sont proposés (bricolage, dessin...), encadrés par des animateurs recrutés et formés par la Ville. Il s'agit d'un accueil payant.

**• D'autres activités sont-elles proposées après 16h ?**
La Ville organise aussi des activités gratuites dans chaque école. Elles se déroulent de 16h jusqu'à 17h30 et sont ouvertes à tous les enfants, même ceux qui ne fréquentent pas habituellement l'accueil périscolaire. Chaque élève peut en choisir deux par semaine, une sportive et une culturelle, de loisirs ou d'initiation aux langues.

**• Où se déroulent ces activités ?**
Elles peuvent se passer dans l'enceinte de l'école ou dans les structures sportives ou associatives du quartier. Dans ce cas, les enfants sont accompagnés par les animateurs jusqu'au lieu de l'activité puis ils sont ramenés à l'école pour 17h30. Votre enfant peut alors rentrer chez lui, ou bien rejoindre l'accueil périscolaire ordinaire jusqu'à 18h30.

**• Qui choisit les activités ?**
Dans chaque école, un comité de suivi composé notamment de parents élus, d'enseignants et de représentants de la Ville de Nancy, propose un programme d'activités culturelles, sportives ou artistiques équilibré.

**• Qui va encadrer les enfants ?**
Dans chaque école un coordinateur recruté par la Ville encadre les animateurs qui interviennent durant les temps d'accueil périscolaire. Tous sont titulaires des diplômes nécessaires (BAFD, BAFA ou CAP petite enfance).
À l'école élémentaire, la Ville veille toujours à compter 1 intervenant pour 14 enfants.

En ce qui concerne les activités sportives, culturelles et de loisirs proposées de 16h à 17h30, le personnel encadrant est constitué soit d'animateurs recrutés par la Ville et diplômés dans les différentes disciplines concernées, soit de personnes qualifiées qui interviennent dans le cadre d'une association ou d'un club sportif.

**• Quand commencent les activités ?**
Une plaquette de présentation des activités sera distribuée en juin et les inscriptions seront ouvertes du 2 au 14 juin. Vous pourrez alors rencontrer le coordinateur de l'école de votre enfant lors de permanences organisées pendant cette période.
Les activités démarrent le 29 septembre 2014.

**• Avec les nouveaux rythmes scolaires, les temps d'accueil périscolaires se sont allongés. Est-ce que cela va avoir un impact sur ma facture ?**
Aucun, seul l'accueil périscolaire du soir reste payant suivant une grille tarifaire inchangée depuis 2006.

**À noter** : gratuits ou payants, tous les temps d'accueil périscolaire sont accessibles sur inscription

Envoyez vos questions par mail à :
enseignement@mairie-nancy.fr